



**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
délivré à l'égard du Règlement numéro 146-04 de la Municipalité régionale
de comté de L'Assomption**

JE soussigné Claude Séguin, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution numéro CE15-066 adoptée le 19 mars 2015 par le comité exécutif de la Communauté et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

DÉLIVRE par les présentes un certificat de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard du règlement suivant de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption adopté lors de la séance de son conseil du 28 janvier 2015 :

Règlement numéro 146-04 modifiant le règlement numéro 146, tel que déjà modifié par les règlements numéros 146-01 et 146-02, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption.

Donné à Montréal ce 19^e jour du mois de mars deux mille quinze.

Le secrétaire,

Original signé

Claude Séguin, avocat

Certifié conforme



Secrétaire